

Zeitschrift: Mobile : la revue d'éducation physique et de sport
Herausgeber: Office fédéral du sport ; Association suisse d'éducation physique à l'école
Band: 8 (2006)
Heft: 6

Artikel: Défi éducatif en vue
Autor: Fauchère, Cédric / Blanc, Cédric
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-995692>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

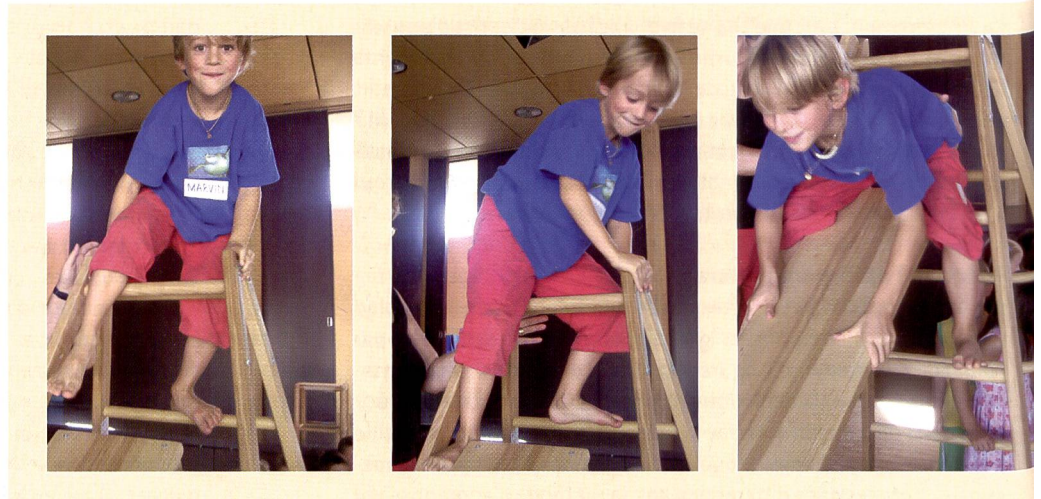
Défi éducatif en vue

Rencontre // Maître d'éducation physique, diplômé en activités physiques adaptées et formateur auprès de la Fédération Plusport Sport Handicap Suisse, Cédric Blanc est le nouveau coordinateur en éducation physique et sportive au sein de l'Office de l'enseignement spécialisé vaudois. Il éclaire nos lanternes sur un sujet méconnu de la plupart des MEP.

Interview: Cédric Fauchère

► **«mobile»:** Comment définiriez-vous les troubles moteurs? **Cédric Blanc:** Les troubles moteurs touchent directement la motricité et engendrent généralement une limitation du mouvement statique et dynamique. Le degré d'atteinte conduit variablement à une motricité souvent anarchique, limitée fonctionnellement par un mauvais contrôle tonique, des troubles visuo-spatiaux et de l'équilibre. On parle dans ce cas d'infirmités motrices d'origine cérébrale et de déficiences motrices. Il ne faut pas les confondre avec les troubles «psychomoteurs» qui se différencient des premiers par leur symptomatologie. Ces troubles se manifestent par un déséquilibre des fonctions psychomotrices qui ont pour conséquence des retards du développement de la motricité et sont intimement liés aux compétences (apprentissages scolaires) ainsi qu'au comportement, à la conduite et au développement de la personnalité.

En connaît-on les causes? En ce qui concerne les troubles moteurs, ils regroupent différentes formes de pathologies non évolutives d'origine soit génétique, soit lésionnelle ou traumatologique, pré-, péri- ou post-natale. Quant aux déficits psychomoteurs, leurs causes peuvent être très diverses. Chacun peut éprouver des troubles minimes du mouvement. Lorsqu'ils deviennent contraignants pour l'enfant dans ses apprentissages et sa relation à l'environnement (agitation motrice, inhibition ou maladresse), ceux-ci nécessitent une prise en charge spécialisée (psychomotricien). Les troubles psychomoteurs touchent aussi l'environnement social et émotionnel.



Ces troubles s'accompagnent-ils nécessairement d'autres difficultés scolaires? Concernant les troubles psychomoteurs, leurs liens avec des difficultés scolaires sont évidents. Un élève qui peine à s'orienter dans une salle de sport ou un préau aura, par exemple, des difficultés à se positionner par rapport à sa feuille. Les problèmes psychomoteurs sont d'ailleurs souvent diagnostiqués dans le comportement et l'aptitude au travail scolaire d'un enfant, sa capacité à communiquer et/ou sa relation au groupe. À l'inverse, un enfant déficient moteur ne connaît pas forcément de difficultés dans la compréhension et l'acquisition des matières enseignées.

En cas de troubles importants, l'éducation physique à l'école a-t-elle véritablement un rôle à jouer? Toutes les occasions sont bonnes pour augmenter les stimulations, d'autant plus que l'offre des milieux associatifs est très réduite. Les activités en

EPS doivent évidemment se développer dans les écoles relevant de l'enseignement spécialisé. D'un autre côté, les situations d'intégration sont souvent porteuses dans cette branche. Le sport devient un langage commun, des progrès sont alors possibles en scolarisation ordinaire. Ils seront d'autant plus significatifs si l'enseignant a un minimum de formation. Malheureusement, la tendance actuelle est plutôt d'exempter les élèves handicapés, d'une part parce qu'on pense que l'éducation physique est une discipline inadaptée pour eux et d'autre part, parce que le maître manque de connaissances ou de moyens. Cependant, l'EPS représente un bénéfice évident pour ces élèves à besoins particuliers, aussi sur le plan sanitaire. Les progrès qu'ils peuvent réaliser améliorent leur quotidien, leur qualité de vie et leur autonomie. L'EPS développe leur confiance et leur estime d'eux-mêmes et les arme pour mieux affronter leurs difficultés.



Photos: Ann Zürcher

Faut-il isoler ces élèves particuliers? C'est du cas par cas. L'intégration est bénéfique si l'élève progresse, s'il se socialise. Parfois, il faut le maintenir dans une structure spécialisée, aucun résultat positif n'ayant été obtenu à l'école. Il faut s'adapter à chaque situation. Un élève peut suivre tous les cours, un cours sur deux, ne participer qu'aux camps, etc. Il n'y a pas de règle. Seuls les progrès déterminent le chemin à prendre. À ce sujet, j'ai vécu une expérience intéressante cet été. Nous avons organisé un camp sportif de quatre jours avec dix enfants «valides» et quinze «invalides» dont plusieurs en fauteuil roulant. Tous ont participé aux mêmes activités, les enfants sans handicap n'étant pas au service des autres. Les résultats nous ont surpris. L'environnement a été très stimulant pour tous les participants.

En intégrant des élèves souffrant de légers handicaps, le MEP pourra-t-il faire face à cette nouvelle situation? Comme je l'ai

déjà dit, intégrer des élèves avec des difficultés motrices relève du cas par cas. Il faut proposer des exercices appropriés, agencer la leçon pour qu'elle puisse s'adapter aux besoins de chacun. Un maître sans pratique qui veut tenter l'expérience doit avant tout respecter la règle des trois «P»: plaisir, participation et progrès. Le plaisir est un moteur essentiel. L'élève doit participer activement au cours, car faire de la figuration dans une salle de sport n'a aucun intérêt. Enfin, l'enfant doit progresser. Cet objectif central de tout enseignant s'applique aussi ici. Si l'élève stagne, l'intégration est un échec.

Où peuvent se former les MEP décidés à relever un tel défi? À regrets, cet aspect de l'enseignement n'est ni traité au cours de la formation universitaire ni dans les hautes écoles pédagogiques destinées aux futurs MEP. En revanche, il existe une structure associative «Plusport» qui forme des

moniteurs spécialisés. Cette organisation faïtière du sport handicap en Suisse, qui a pour but de favoriser la pratique du sport à toute personne souffrant d'un handicap mental, physique ou sensoriel, propose une formation d'une dizaine de jours sur deux ans à tous ceux qui sont sensibles à cette problématique.

Le MEP peut-il compter sur d'autres partenaires? Un partenaire essentiel et souvent négligé, c'est la classe. Pour favoriser l'intégration d'élèves souffrant de troubles moteurs, ces derniers doivent être reconnus et acceptés par leurs pairs. C'est la condition sine qua non d'une intégration efficace et réussie. De plus, ce partenariat se travaille et doit être garanti dans la durée. Il faut sensibiliser les camarades au handicap. Les «valides» doivent prendre conscience de la situation de l'élève particulier. J'ai par exemple proposé un match de basketball en fauteuil roulant à toute une classe.

Dans l'idéal, ne faudrait-il pas travailler en lien avec d'autres enseignants, des thérapeutes? Bien sûr. Le problème est que, comme toujours, chacun a peur d'empiéter sur le territoire de l'autre. Il y a souvent un manque de communication entre un thérapeute et un MEP. Un court entretien sans aborder les détails confidentiels d'un dossier permettrait de collaborer plus efficacement. Si un thérapeute travaille sur la coordination oculo-manuelle d'un enfant, le MEP peut, pendant sa leçon, travailler le lancer-atrapper. Ainsi, il met à profit l'investissement des thérapeutes et renforce le nouvel apprentissage.

En vous nommant coordinateur en éducation physique et sportive, le Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation vaudois ouvre-t-il une brèche? On va dans la bonne direction. Depuis peu, des ressources sont mises à disposition par l'office de l'enseignement spécialisé et j'en fais partie. Je suis prêt à intervenir auprès des enseignants vaudois confrontés à cette problématique. Des synergies doivent être également développées avec d'autres cantons, dans lesquels des personnes compétentes devraient bientôt pouvoir «outiller» les MEP demandeurs. Les handicaps sont variés, les difficultés multiples mais pas insurmontables. Ensemble, il est possible de faciliter l'intégration de nombreux élèves oubliés sur la touche. //

› Contact: cedric.blanc@vd.ch